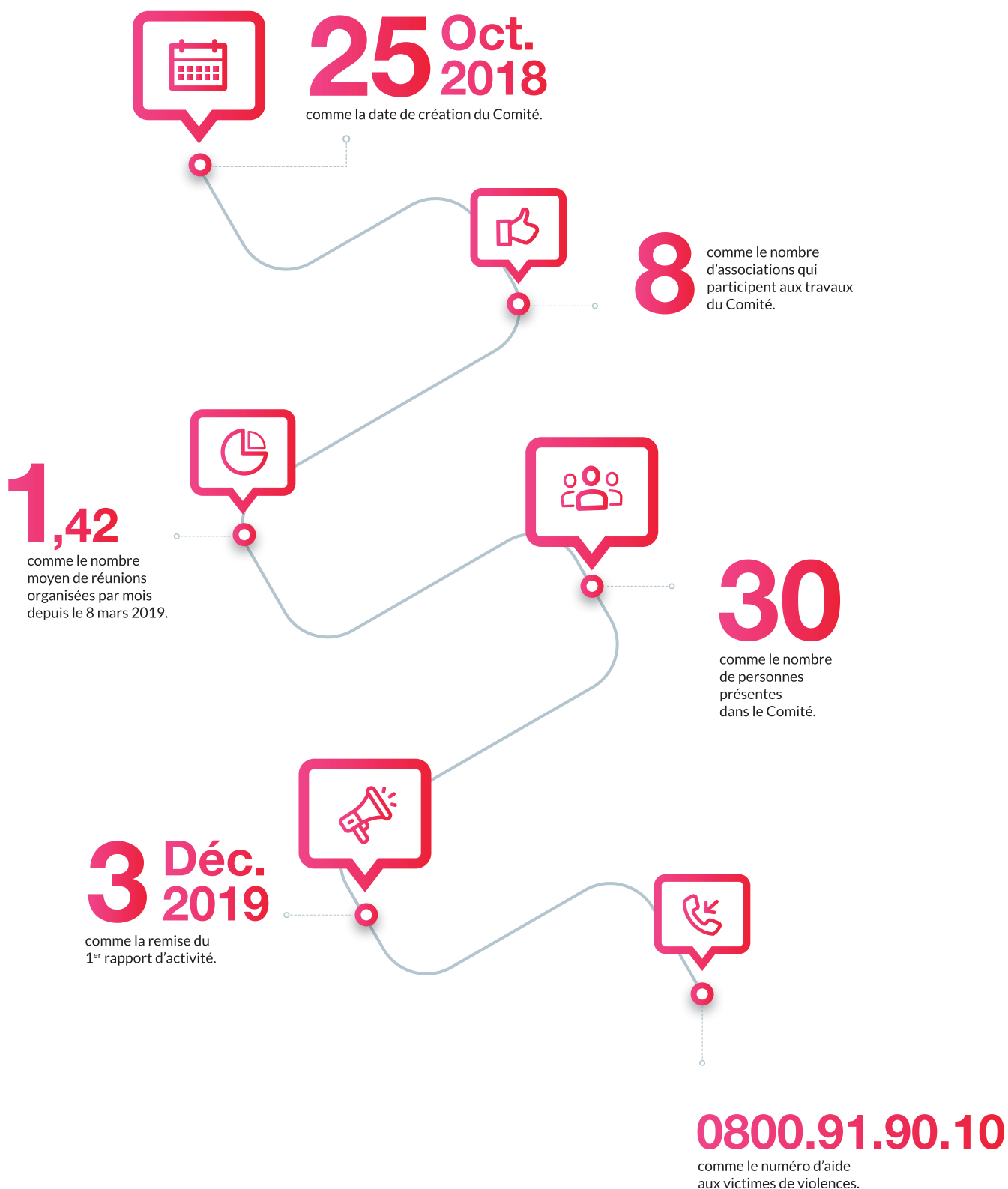




COMITÉ
**DROITS DES
FEMMES**
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL
2019

2019 en chiffres



Sommaire

Le mot de S.A.S. Le Prince Albert II	4
Le mot du Président du Comité	6
L'édito de la Déléguée	7

Le Comité

La composition	8
Les acteurs	10
Les missions	12
Le fonctionnement	13

Les grandes réalisations

Frise chronologique	14
---------------------------	----

Les mesures prises

Les actions nationales	16
Les actions internationales	20

Les événements

La Journée internationale du 8 mars	24
La Journée internationale du 25 novembre	26
Autres événements	28

Les associations	30
------------------------	----

Le mot de S.A.S. Le Prince Albert II



© Gaetan Lucci / Palais princier

◆ S.A.S. Le Prince Albert II
de Monaco





La Principauté de Monaco accorde une importance particulière au respect des libertés et droits fondamentaux comme le veut la Constitution monégasque.

La protection du droit des femmes s'inscrit directement dans cette lignée. À ce titre, elle est une composante essentielle des politiques publiques que j'assigne à mon Gouvernement.

J'attache donc le plus grand prix à ce que le statut des femmes en Principauté s'inscrive dans une dynamique résolument moderne tout en respectant nos traditions.

Aussi, dans le prolongement des engagements internationaux de Monaco, j'ai souhaité que soit créé un Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes.

Placé sous la présidence du Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et animé par la Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes, M^{me} Céline COTTALORDA, le Comité s'emploie d'une part, à développer des actions visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à Monaco, et, d'autre part, à agir pour lutter contre les violences et les discriminations faites aux femmes.

Au-delà des mesures réglementaires et législatives mises en place de longue date, deux études, l'une portant sur le recensement des violences faites aux femmes et l'autre sur les écarts de salaires ont été lancées afin d'éclairer le Gouvernement sur la situation de Monaco face à ces enjeux sociétaux.

C'est la raison pour laquelle je suis particulièrement heureux de constater que le Comité bénéficie en son sein de la présence de plusieurs associations qui œuvrent au quotidien sur ces problématiques ainsi que de représentants institutionnels et des services de l'exécutif et du judiciaire.

Cette formidable synergie permet au Comité d'être un espace de discussions et de partage. La diversité des acteurs et intervenants concourt à des échanges riches et constructifs afin d'améliorer le vivre-ensemble et le rendre plus juste.

Nous devons nous réjouir collectivement de ce nouvel élan. Je ne doute pas que celui-ci initiera des réflexions mais aussi des actions concrètes pour améliorer les rapports sociaux et englober la société toute entière dans cette approche.

Le mot du Président du Comité



Sous l'impulsion de la Famille Princière, la Principauté œuvre depuis de nombreuses années en faveur des droits de l'Homme et en particulier des droits des femmes et des enfants. Au nom du principe d'égalité inscrit dans la Constitution de Monaco, le Gouvernement s'est appliqué à maintenir son niveau de vigilance au service de la protection et la promotion des droits des femmes, ainsi qu'en atteste la récente initiative du lancement de la « *Charte pour l'égalité au travail* », porteuse de ce beau concept de « *Monégalité* ».

Le Comité, institué auprès du Ministre d'État en octobre 2018, et que j'ai à présent l'honneur de présider, constitue désormais une formidable plateforme d'échanges en appui de cette politique inscrite dans la durée. Les diversités et la qualité de ses membres sont – je l'ai constaté – le gage de l'efficacité de son action. Quant à cette action, elle a vocation à permettre, d'une part, au Gouvernement de déployer plus avant les politiques publiques en la matière, dans le cadre des engagements internationaux de la Principauté et, d'autre part, de conforter voire de susciter ou encore d'orienter les initiatives émanant de la société civile.

En effet, lors de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies en 1993 et au Conseil de l'Europe en 2004, Monaco a ratifié les instruments internationaux majeurs dans le domaine de la protection des femmes. Il en est ainsi de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, de la Convention de l'O.N.U. sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention de Varsovie sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Fortement impliqué, le Gouvernement Princier participe aux travaux des organes institués par ces conventions. Il établit en outre des rapports nationaux sur la mise en œuvre des recommandations internationales qui lui sont adressées. C'est ainsi que la création de notre Comité est l'émanation de l'une de ces recommandations.

Dans le sillage de la présidence de mon prédécesseur, Gilles Tonelli, je veillerai à ce que nos délibérations demeurent fructueuses et nos actions efficaces, comme le démontre du reste ce premier rapport d'activité du Comité. Il me tient, à ce titre, à cœur de souligner le dynamisme de notre Délégué dorénavant -interministérielle- Céline Cottalorda qui a su insuffler un véritable élan à la promotion et la protection des droits des femmes.

Je remercie enfin tous ceux qui, par leur détermination, promeuvent l'intégration de l'égalité de genre dans l'ensemble de leurs actions, pour construire une société toujours plus forte et inclusive.

◆ Laurent Anselmi



L'édito de la Déléguée



En ma qualité de déléguée, je suis particulièrement fière de présenter le premier rapport d'activité du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes.

Cette première année a été marquée par des réflexions, des avancées concrètes, des événements qui ont permis de mettre en avant ce sujet fondamental.

Ce document illustre les actions et les travaux menés avec tous les acteurs concernés.

Il s'articule autour de plusieurs parties. La première est consacrée aux principales réalisations de l'année écoulée. La deuxième présente les mesures prises depuis l'installation du Comité, au travers des études lancées sous l'égide de l'IMSEE, des actions menées au plan national et international.

Le rapport expose ensuite dans sa troisième partie les événements organisés par le Comité ou auxquels il a participé. L'implication des associations qui œuvrent pour les droits des femmes étant essentiel dans l'évolution de la société, une partie leur est consacrée pour mieux les faire connaître ainsi que l'ensemble des personnes qui participent aux travaux du Comité.

En novembre 2018, j'avais évoqué mon souhait de passer de la parole aux actes. À travers les pages de ce rapport, j'espère que le lecteur prendra connaissance avec intérêt des avancées concrètes réalisées depuis l'installation du Comité.

Le travail a été considérable, et beaucoup reste encore à faire. Qu'il me soit permis de remercier chaleureusement le premier président du Comité, Monsieur Gilles Tonelli auquel vient de succéder Monsieur Laurent Anselmi, ainsi que les représentants des institutions monégasques, les services administratifs et le milieu associatif pour leur précieux soutien.

◆ Céline Cottalorda



Le Comité

La composition du Comité

Le Comité est institué auprès du Ministre d'État. Il est composé comme suit :

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, Président



Le Délégué pour la promotion et la protection des droits des femmes



Le Directeur des Services Judiciaires



Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur



Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé



Le Secrétaire Général du Gouvernement



Le Chef de l'Inspection Générale de l'Administration



Le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique



Le Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports



Le Directeur du Travail



Le Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales



Le Directeur de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques



Le Directeur de l'Action Sanitaire



Le Directeur de la Sûreté Publique



Le Directeur des Affaires Juridiques

Participent également aux travaux du Comité :

- ◆ Les représentants du Conseil National
- ◆ Le Président du Conseil Économique et Social
- ◆ Le Haut-Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation
- ◆ Le représentant du Conseil Communal
- ◆ Les représentants des associations qui œuvrent en faveur des droits des femmes

MINISTERE D'ETAT



• Installation du Comité, le 30 novembre 2018.

Les acteurs du Comité

(Oct. 2018 - Oct. 2019)



Gilles Tonelli

Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, Président du Comité



Céline Cottalorda

Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes



Laurent Anselmi

Directeur des Services Judiciaires



Patrice Cellario

Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur



Didier Gamerding

Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé



Robert Colle

Secrétaire Général du Gouvernement



Brigitte Boccone-Pages

Vice-Présidente du Conseil National



Nathalie Amoratti-Blanc

Conseiller National, Présidente de la Commission des droits de la femme et de la famille



Béatrice Fresko-Rolfo

Conseiller National



Caroline Rougaignon-Vernin

Présidente du Conseil Économique et Social



Anne Eastwood

Haut-Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation



Chloé Boscagli-Leclercq

Conseiller communal



Anne Negre

Inspecteur Général de l'Administration



Stéphan Bruno

Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique



Isabelle Bonnal

Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports



Pascale Pallanca

Directeur du Travail



Véronique Ségui-Charlot

Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales



Sophie Vincent

Directeur de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques



Rémy Lejuste
 Chef de division
 à la Sûreté Publique



Julie Biga
 Médecin-Inspecteur
 de Santé Publique
 Direction de l'action sanitaire



Delphine Battaglia-Costantini
 Chargée de Mission à la Direction
 de l'Éducation Nationale,
 de la Jeunesse et des Sports



Corinne Magail
 Chargée de Mission au
 Département des Relations
 Extérieures et de la Coopération



Frédéric Pardo
 Chef de Service
 aux Affaires Législatives
 Direction des affaires Juridiques



Magali Ginepro
 Secrétaire général
 Parquet Général



Evelyne Karczag-Mencarelli
 Présidente de l'AVIP



Valérie Campora
 Directrice de l'AVIP



Chantal Ravera
 Présidente Femmes Leaders
 Mondiales Monaco



Nicole Manzone-Saquet
 Présidente
 Union des Femmes Monégasques



Gisèle Treves
 Présidente
 Zonta Club Monaco



Loredana Scifoni
 Zonta Club Monaco



Vibeke Thomsen
 Présidente
 She Can He Can



Kasey Robinson
 She Can He Can



Louise Levy-Soussan
 Présidente
 Action Innocence



Caroline Saint Marc
 Action Innocence



Natasha Frost
 Présidente
 Pink Ribbon



Françoise Ragazzoni
 Présidente
 Soroptimist Monaco



Evelyne Tonelli
 Soroptimist Monaco



Coordonner
Agir
Suivre
Évaluer



Les missions du Comité

Créé par Ordonnance Souveraine le 25 octobre 2018, le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a pour mission d'assurer la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et mesures nationales prises afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de prévenir et combattre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes.

Il est également chargé de coordonner la collecte des données pertinentes, leur analyse et la diffusion des résultats atteints. Il mène les études statistiques sur ces sujets en collaboration avec l'IMSEE.

Il permet aussi de répondre aux recommandations adoptées par les organes internationaux chargés d'assurer la mise en œuvre par les Parties des Conventions ci-dessous :

- **La Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** adoptée à New York le 18 décembre 1979, rendue exécutoire par Ordonnance Souveraine n° 96 du 16 juin 2005
- **La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011, rendue exécutoire par Ordonnance Souveraine n° 5.208 du 20 février 2015
- **La Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains** conclue à Varsovie le 16 mai 2005, rendue exécutoire par Ordonnance Souveraine n° 5.803 du 11 avril 2016

Le Comité a également la capacité de développer des relations avec ses homologues dans les autres États Parties et de communiquer directement avec eux.

Le fonctionnement du Comité

1. Le Comité

Installation par le Ministre d'État le 30 novembre 2018

Le Comité a été installé le 30 novembre par S.E. M. Serge Telle, Ministre d'État, en présence des participants aux travaux du Comité.

Le Ministre d'État a rappelé que ce Comité a été créé en conformité avec les recommandations des organismes de suivi internationaux en matière de droits des femmes et il a ajouté que « notre engagement en faveur des droits des femmes va au-delà de l'adhésion à ces conventions ».

M. Gilles Tonelli, Président du Comité, a détaillé les missions de cet organisme de coordination et son fonctionnement.

De son côté, M^{me} Céline Cottalorda, Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes, a présenté son rôle et la manière dont elle travaillera avec toutes les personnes concernées.

À l'issue de la réunion, deux mesures immédiates ont été lancées :

- Une étude concernant les inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans les secteurs privé et public.
- La mise en place d'indicateurs sur les violences faites aux femmes.

Ces études sont pilotées par l'IMSEE en liaison avec les acteurs impliqués dans la production de données.

Première réunion sous la présidence de M. Gilles Tonelli le 8 mars 2019

Le Comité s'est réuni pour la première fois le 8 mars 2019 à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, sous la présidence de Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement – Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

Cette réunion a été l'occasion de dresser un premier bilan des actions engagées depuis l'installation du Comité et de définir les orientations à mettre en œuvre.

Les moyens du Comité

Un budget dédié est alloué au Comité pour financer les dépenses liées à son fonctionnement. Le versement de subventions spécifiques aux associations qui œuvrent en faveur des droits des femmes a également été mis en place.

Au niveau opérationnel, le Comité, lieu d'échanges entre acteurs concernés, émet des propositions en vue de leur mise en œuvre par les différents Services de l'État.

Ces propositions prennent notamment en compte les recommandations des comités d'experts internationaux des Conventions du Conseil de l'Europe et de l'ONU précitées, auxquelles Monaco est Partie.

2. Le Délégué

Pour préparer, animer les travaux et mettre en œuvre les recommandations du Comité, M^{me} Céline Cottalorda, a été désignée en qualité de délégué pour la promotion et la protection des droits des femmes.

Outre l'animation du Comité et des groupes de travail rattachés, la Déléguée a mené un certain nombre de consultations et de présentations du Comité.

Les grandes réalisations

OCT.
2018

25 Octobre
2018

Ordonnance souveraine
de création du Comité.

MARS
2019

AVRIL
2019

16 Avril
2019

1^{ère} réunion thématique
du Comité.

8 Mars
2019

- ◆ 1^{ère} réunion plénière du Comité.
- ◆ Opération #8marsMonaco.

JUIN
2019

17 Juin
2019

Loi n° 1.469 modifiant la loi n° 870 du 17 juillet 1969 relative au travail des femmes salariées en cas de grossesse ou de maternité modifiée.

NOV.
2018

30 Novembre
2018

Installation du Comité
par le Ministre d'État.

JUILLET
2019

2 Juillet 2019

Arrêté Ministériel
n° 2019-558
allongeant la durée
du congé maternité
des fonctionnaires,
et agents de l'État
de 16 à 18 semaines.

16 Juillet 2019

Arrêté Municipal
n° 2019-3068
fixant la durée du congé
de maternité des
fonctionnaires
de la Commune.

20 Septembre 2019

Nouveau numéro vert
d'information pour les victimes
de violences :
0800 91 90 10

SEPT.
2019

NOV.
2019

6 Novembre 2019

Lancement de la charte
pour l'égalité au travail
#Monégalité.

15 Novembre 2019

Loi n° 1.477 du 11 novembre 2019
portant sur la dépenalisation de
l'avortement pour la femme enceinte.

25 Novembre 2019

- ◆ Campagne
#ViolencesFemmesJagis.
- ◆ Représentations de théâtre interactif
Théâtre Princesse Grace.

DÉC.
2019

3 Décembre 2019

2^{ème} réunion plénière
du Comité et remise du
1^{er} rapport d'activité.

Les mesures prises

depuis l'installation

Les actions nationales

Durant les premiers mois qui ont suivi la création du Comité, la Déléguée a effectué de nombreux entretiens avec des personnalités de Monaco pour connaître les besoins et les attentes dans ces domaines. Un certain nombre de points ont été soulevés lors de ces rencontres :

- Avoir une **communication fluide** au sein du Comité
- Créer un **réseau** pour coordonner les actions mises en place
- **Renforcer** la formation pour l'accueil des victimes
- Renforcer la **sensibilisation à l'égalité** en milieu scolaire et auprès du grand public
- Disposer de **chiffres** sur les salaires et les violences
- Mettre en place une **Commission d'indemnisation** des victimes d'infractions pénales
- **Mettre à jour** les textes législatifs
- Valoriser l'**Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP)**
- Faire des **campagnes** sur l'égalité et les violences
- Organiser des **conférences/débats** sur l'égalité et les violences

Définition des groupes de travail thématiques et leurs missions

Lors de la réunion plénière du 8 mars 2019, la Déléguée a proposé la création de 4 groupes de travail thématiques au sein du Comité. Ils ont pour mission de mettre en œuvre et de suivre les actions sur les thèmes qui leur sont confiés et peuvent également faire des propositions nouvelles au Comité. Les groupes de travail thématique sont les suivants :



LE GROUPE **Formation**

Il a pour mission de renforcer les actions de formation professionnelle pour l'accueil des victimes. Les participants se sont réunis pour définir le plan de formation et le contenu à mettre en œuvre.



LE GROUPE **Prévention/Éducation**

Il promeut l'égalité femmes/hommes en renforçant la sensibilisation vers tous les publics. Ce groupe s'est réuni plusieurs fois pour échanger sur les actions à mettre en place pour sensibiliser le milieu scolaire mais également le grand public.



LE GROUPE **Communication/Sensibilisation**

Il s'occupe de mettre en place un site internet dédié aux droits des femmes et au Comité. Lors d'une réunion, ce groupe a déterminé ses attentes concernant les éléments du site mais également sur le futur logo du Comité. Il a été consulté pour le choix définitif du logo et du site internet.



LE GROUPE **Études & statistiques**

Il est chargé de poursuivre les études statistiques en cours sur les salaires et les indicateurs sur les violences faites aux femmes. Une première réunion a permis de faire un point sur les éléments disponibles, le calendrier et l'avancée des études.

Les actions nationales

1 Création d'un logo et d'un site internet

Dans le but d'avoir une meilleure visibilité et de pouvoir diffuser des informations, le Comité s'est doté d'un logo ainsi que d'un site internet. Ce site est destiné à promouvoir les droits des femmes à Monaco. Il regroupe les informations dans les domaines des violences et de l'égalité femmes/hommes et sur les actions mises en place par le Comité. Le site internet a été lancé le 21 novembre 2019.



www.dfm.mc

2 Plan de formation à l'accueil des victimes

Des réunions se sont tenues avec les membres du Comité pour échanger sur l'accueil des femmes victimes de violences et sur la formation qu'il fallait mettre en place.



Un plan de formation va être déployé début 2020 auprès des différents intervenants. Une fiche réflexe sur la conduite à tenir sera créée pour donner un socle commun de connaissances.

3 Charte pour l'égalité au travail

Le Département des Affaires Sociales et de la Santé a publié une charte pour l'égalité femmes/hommes au travail baptisée **Monégalité**. Elle s'adresse aux acteurs des secteurs public et privé et a vocation à faire évoluer les mentalités et les pratiques.



Il s'agit d'une série d'engagements à adopter dans une démarche de progrès de l'égalité femmes/hommes au travail.

4 Travail législatif de modernisation

La Direction des Affaires Juridiques sous l'impulsion du Comité a entrepris une étude pour la mise à jour des textes juridiques.



Le but est de recenser et de proposer la suppression des dispositions devenues obsolètes.

5 Avancement des travaux de l'Institut Monégasque des Statistiques et Études (IMSEE)

Lancement d'une étude sur les salaires

Dans le cadre de ses travaux pour le Comité, l'IMSEE a lancé une étude sur les salaires. Cette étude a pour but de mesurer les éventuels écarts de salaires entre les hommes et les femmes à Monaco. Cette étude est complexe car elle intègre de nombreux paramètres et des données qui n'ont jamais été collectées. Parution prévue au dernier trimestre 2020.

Mise en place d'indicateurs sur les violences faites aux femmes

L'IMSEE a également mis en place des indicateurs destinés à recueillir des informations sur les violences faites aux femmes. Ces indicateurs permettront de connaître la situation à Monaco et le parcours des femmes victimes de violences. Parution prévue fin 2019.

Et aussi...

Pour la première fois, l'IMSEE a publié un «Focus» sur la place des Femmes dans le monde de l'entreprise en Principauté. Il en ressort que fin 2018, les femmes représentent 27,9 % des personnes en activité inscrites au Répertoire du Commerce et de l'Industrie (RCI) et 40,2 % de la population salariée de Monaco. D'autres «Focus» sur les femmes devraient voir le jour prochainement.

Nombre de personnes en activité au RCI et représentation des femmes selon la forme juridique en 2018

	Nombre de personnes	Part des hommes	Part des femmes
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	5 515	70%	30%
Société Anonyme Monégasque (SAM)	3 110	78,6%	21,4%
Nom Personnel	2 041	68,5%	31,5%
Autres formes juridiques	452	68,8%	31,2%
Total	11 118	72,1%	27,9%

Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Nombre de salariés et représentation des femmes selon le secteur en 2018

	Nombre de salariés	Part des hommes	Part des femmes
Secteur privé	51 601	60%	40%
Secteur public	4 702	57,4%	42,6%
Total	56 303	59,8%	40,2%

Sources : Caisses Sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

6 Allongement du congé maternité

La loi n° 1.469 du 17 juin 2019 donne la possibilité aux femmes de bénéficier d'une extension du congé maternité. Il permet aux femmes de concilier, au mieux, vie personnelle et vie professionnelle.

18
semaines

Le congé maternité est désormais d'une durée de dix-huit semaines contre seize précédemment.

7 Dépénalisation de l'avortement pour la femme enceinte

La loi n°1.477 du 11 novembre 2019 supprime toutes les poursuites pénales pour les femmes qui décident d'avorter.



La loi portant dépénalisation de l'avortement pour la femme enceinte a été publiée au Journal de Monaco le 15 novembre 2019.

8 Subventions pour les associations

Afin d'aider les associations qui œuvrent en faveur des femmes à Monaco, il a été décidé de leur octroyer une subvention forfaitaire pour les accompagner dans cette tâche.



2000 €
pour celles
qui n'ont pas
de subvention

1000 €
pour celles qui
bénéficient déjà
d'une aide de l'État

9 Mise en place d'un numéro d'information pour les victimes de violences

Accessible depuis un téléphone fixe ou mobile à toute personne se trouvant sur le territoire monégasque, il permet de disposer gratuitement de renseignements.

Tous les domaines de violence sont concernés : viol et violences sexuelles, violences perpétrées au sein de la famille, harcèlement sexuel, violence en milieu institutionnel, etc.

Le fonctionnement de ce numéro s'appuie sur une collaboration avec l'association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP) www.avip-monaco.org



0800 91 90 10
assure un premier accueil pour toutes
les personnes victimes de violences.



Les actions internationales

Politique internationale

La Principauté de Monaco agit en dehors de ses frontières en contribuant financièrement aux programmes menés par les Organisations internationales en faveur des droits des femmes. Pour exemple, la Principauté suit les travaux d'ONU Femmes, dont elle a soutenu la création en 2010 et contribue à son fonctionnement.

De plus, elle agit en faveur de l'égalité femmes/hommes par le biais de sa politique de Coopération au développement qui vise principalement à éradiquer la pauvreté. Des actions sont menées en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'insertion socio-économique et de l'autonomisation des femmes.

Enfin, Monaco soutient nombre de résolutions portant sur le droit des femmes au sein des instances internationales dont celles de l'ONU et du Conseil de l'Europe.

Recommandations des comités d'experts des conventions internationales

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération répertorie les recommandations émanant des comités de suivi des Conventions du Conseil de l'Europe et de l'ONU relatives aux droits des femmes.

Afin d'établir des rapports sur l'application de ces conventions en Principauté de Monaco, ces recommandations sont examinées par les Services de l'État concernés en vue de leur mise en œuvre nationale. Ces thématiques ont ainsi été reprises au sein du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, à savoir :

- la mise à jour des textes législatifs,
- la mise en place d'une permanence téléphonique,
- la publication de données statistiques sur les violences faites aux femmes ventilées par sexe, âge, type de violence, relation entre l'auteur et la victime et localisation géographique, avec anonymisation des données,
- la publication de données statistiques ventilées sur la discrimination dans des domaines précis, tels que l'éducation, l'emploi et la santé,
- la mise en place d'indicateurs mesurables permettant d'évaluer les tendances et progrès en la matière,
- la désignation de référents dans les instances pertinentes,
- la formation des acteurs concernés,
- le renforcement du soutien accordé aux associations œuvrant dans ce domaine,
- la sensibilisation du plus grand nombre à la violence et à la discrimination subies par les femmes ainsi qu'aux stéréotypes de genre créés pour légitimer le sexisme.



• Le siège de l'ONU à New York.

évaluation

suivi

Les évaluations du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

Conformément à la procédure d'évaluation du Conseil de l'Europe sur l'application des conventions par les États Parties, une visite d'experts internationaux sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a été effectuée en Principauté en janvier 2019.

La Déléguée, les Départements, Directions et autres entités concernées, ont pu les recevoir à cette occasion.

Le rapport final incluant les remarques de Monaco est actuellement examiné par le GRETA.

En vue de répondre à la recommandation des experts sur la nécessaire sensibilisation à ce phénomène, une exposition de photographies sur la traite des enfants illustrant les actions de la Coopération Internationale de Monaco et du Haut-Commissariat aux Réfugiés, s'est tenue au Lycée Albert 1^{er} durant le mois de novembre.

Cette exposition fait écho à l'enseignement dispensé dans les écoles de la Principauté sur l'esclavage et la traite des êtres humains, questions abordées dans les cours d'Histoire-Géographie ainsi qu'en Enseignement Moral et Civique (EMC).

Inscrite dans le cadre de la célébration du 30^e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, cette exposition a été transférée le 20 novembre sur le parvis du Grimaldi Forum pour y rejoindre les activités pédagogiques mises en place par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le stand d'information animé par la Direction de la Coopération Internationale.

Cette exposition, ainsi que les brochures sur les droits de l'enfant et la traite des êtres humains, distribuées dans les écoles de la Principauté, ont été élaborées conjointement par le Département des Affaires Sociales et de la Santé, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Direction de la Coopération Internationale.

Par ailleurs, concernant la recommandation du GRETA sur l'identification des potentielles victimes de traite, la Direction des Services Judiciaires a organisé, en juin 2019, une formation destinée aux magistrats et aux fonctionnaires et agents de l'État pouvant être directement confrontés à cette problématique. Ont été abordés durant ce séminaire : les sources textuelles nationales et internationales, les réponses pénales, les moyens d'identification et la prise en charge des victimes de manière générale, ainsi que les besoins particuliers des victimes mineures.

Dans la droite ligne de cette journée d'étude, les représentants de la Direction du Travail et de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales assisteront aux séances de formation mises en place par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Enfin, une réflexion, conduite par la Direction des Affaires Juridiques, est actuellement en cours pour établir un document d'orientation afin d'optimiser la coordination entre les services concernés en matière de détection de victimes de traite présumées et de prise en charge. Il permettra notamment une identification proactive en donnant une grille d'analyse aux services susceptibles d'entrer en contact avec des victimes potentielles.



• Le Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Les actions internationales

Conférence du Conseil de l'Europe (Helsinki)

Une délégation monégasque a participé à la conférence organisée par le Conseil de l'Europe sur les stéréotypes de genre à Helsinki les 28 et 29 mars 2019. Cette conférence dont le thème était « Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme » a mis l'accent sur trois domaines :

- **Combattre les pressions liées aux clichés** au travail et dans les lieux publics.
- **La violence, le harcèlement sexuel et le discours de haine sexiste** en tant que manifestations des conséquences délétères des stéréotypes de genre.
- **Lutter contre les stéréotypes de genre et les images sexistes** en ligne et dans les médias.

La nouvelle recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme adopté par le Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe en mars 2019 a été portée à la connaissance des différents Départements ainsi qu'à la Déléguée. L'étude menée par la Direction des Affaires Juridiques a révélé que le droit monégasque appréhende la notion protéiforme de sexisme à travers chacune de ses manifestations. Il sanctionne le discours de haine sexiste, les manifestations les plus graves du sexisme en condamnant les auteurs de harcèlement, d'attentat à la pudeur, de viol et de violences.

“
Lutter contre les
stéréotypes de
genre et le sexisme
”



7^{ème} réunion du Comité des parties du GREVIO (Strasbourg)

À l'occasion de la 7^{ème} réunion du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), une délégation s'est rendue à Strasbourg les 1^{er} et 2 avril 2019.

Cette réunion a permis à la Déléguée de présenter le Comité et a également été l'occasion pour la délégation monégasque d'interagir avec d'autres pays européens en matière de politique globale contre les violences.

1. De gauche à droite, **M^{me} Corine Magail** (*Chargé de mission au sein du Département des Relations Extérieures et de la Coopération*), **M^{me} Beatrice Fresko-Rolfo** (*Conseiller national*), **M^{me} Céline Cottalorda** (*Conseiller Technique, Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes*) et **M^{me} Vibeke Thomsen** (*Présidente de She can He can*)

2. De gauche à droite, **M^{me} Céline Cottalorda** (*Conseiller Technique, Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes*), **M^{me} Véronique Ségui-Charlot** (*Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales et experte de Monaco auprès du Comité des Parties*) et **S.E. M. Rémi Mortier** (*Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe*).

3. De gauche à droite, **S.E. M^{me} Isabelle Hudon** (*Ambassadrice du Canada en France*) et **M^{me} Céline Cottalorda** (*Conseiller Technique, Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes*)

Relations avec des homologues étrangers

FRANCE

- **M^{me} Furnon Petrescu**, cheffe de service au service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès de **M^{me} Marlène Schiappa** a reçu la Déléguée et **M. Frédéric Labarrère**, Ministre Conseiller à l'Ambassade de Monaco en France à Paris le 1^{er} juillet 2019. Ont été évoqués les sujets d'intérêt commun entre la France et Monaco.
- Les rencontres avec **M^{me} Himelfarb**, Déléguée départementale aux droits des femmes dans les Alpes Maritimes ont permis d'entamer une collaboration avec ce département notamment sur le sujet de la formation professionnelle.

CANADA

- L'Ambassadrice du Canada en France et à Monaco, **S.E. M^{me} Isabelle Hudon** a reçu **M^{me} Céline Cottalorda** et **M^{me} Séverine Dusaintpere**, Premier Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en France à Paris le 15 avril 2019. Cet entretien a permis d'évoquer les perspectives de partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que les synergies possibles entre les deux pays.



Les événements

La Journée internationale du 8 mars

La Journée internationale des droits des femmes est célébrée dans de nombreux pays à travers le monde. C'est un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, au-delà des divisions, qu'elles soient nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques.



En 1975, lors de l'Année internationale de la femme, les Nations Unies ont décidé de célébrer la Journée internationale de la femme le 8 mars. Deux ans plus tard, l'Assemblée générale des Nations Unies formalisait officiellement la Journée.

Dans le cadre de cette journée, une opération de communication baptisée **#8MarsMonaco** a été mise en place par le Comité. Des œuvres photographiques réalisées par l'artiste Mr OneTeas ont été exposées en Principauté en vue de sensibiliser le grand public. Cette opération a permis d'associer des personnalités monégasques qui, par ce geste, se sont engagées pour l'égalité femmes/hommes.

Cette œuvre, affichée sur la façade du Ministère d'État, a été inaugurée le 7 mars en présence de l'artiste et de tous ceux qui ont été photographiés pour cette occasion.





#8MarsMonaco

La Journée internationale du 25 novembre

La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne. Elle est aussi une conséquence de la discrimination à leur égard ainsi que des inégalités persistantes entre hommes et femmes.



• Affiche de la campagne officielle

Collaboration avec la Roca Team

La Roca Team s'est associée à cette campagne et ses joueurs ont participé au clip vidéo en relayant le message phare : **Face à la violence faite aux femmes, Agissons**, dans leur langue maternelle.



En 1981, les défenseurs des droits des femmes ont décidé d'organiser chaque année, le 25 novembre, une journée de lutte contre la violence sexiste à la mémoire des trois sœurs Patria, Minerva et María Tereza Mirabal, des opposantes politiques brutalement assassinées en République dominicaine, le 25 novembre 1960, sur les ordres de l'ancien dirigeant, Rafael Trujillo (1930-1961).

En 1999, l'ONU a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. À cette occasion, les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales ont été invités à organiser des activités afin de sensibiliser le plus grand nombre à la violence à l'égard des femmes.

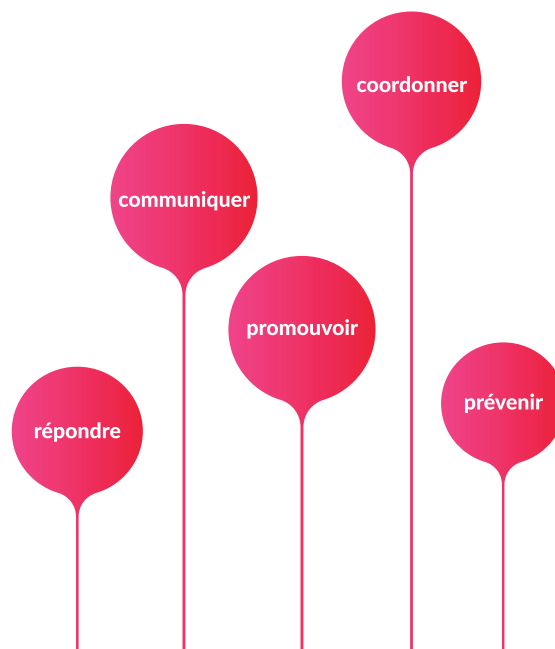
La Principauté s'associe depuis plusieurs années à cette journée internationale qui permet de rappeler l'importance de la prévention des violences et leur nécessaire prise en charge au travers des dispositifs mis en place par le Gouvernement mais également par le tissu associatif de la Principauté. Cette année de nouvelles actions de sensibilisation et de communication, fruit des réflexions menées avec les acteurs au sein Comité, ont été mises en œuvre.

Programmation d'une pièce de théâtre interactive

En partenariat avec le Club Soroptimist de Monaco, des représentations de théâtre interactif ont été données le 25 novembre au Théâtre Princesse Grace.

Une représentation a eu lieu dans l'après-midi devant les lycéens de la Principauté grâce au soutien de la Direction de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports ainsi que le soir devant un public plus large.

Ces spectacles, inédits, ont permis d'aborder de façon originale et pédagogique le sujet des violences en vue d'influer sur les comportements.





Une campagne de sensibilisation #ViolencesFemmesJagis



Campagne inédite

La campagne de sensibilisation a été créée en collaboration avec une agence de communication. La danse a été ainsi choisie pour évoquer la violence physique et mentale. À cet effet, un clip vidéo d'une danseuse a été réalisé.



Réseaux Sociaux

Afin d'optimiser le partage et la « viralité » de cette vidéo, celle-ci a été diffusée sur divers supports : réseaux sociaux du Gouvernement, Monaco info, abribus connectés en Principauté. Elle s'est également déclinée au travers d'une campagne d'affichage et dans la presse locale afin de toucher tous les publics.



Compagnie des Ballets de Monte-Carlo

La Compagnie des Ballets de Monte-Carlo a participé à cette initiative en mettant en avant l'une de ses solistes, Alessandra Tognoloni.

Autres événements

AVRIL
2019



23 Avril
2019

La Médiathèque de Monaco a projeté le 23 avril une vidéo de la Web série « **Virago** ». Celle-ci est diffusée depuis plus de 2 ans sur YouTube et dresse une série de portraits historiques et humoristiques de femmes extraordinaires. La comédienne et créatrice de « Virago » Aude GG a présenté la série et les nouveaux épisodes qui ont été projetés au cours de la soirée.



25 Avril
2019

Présentation du Comité à la conférence diplomatique.



27 Avril
2019

Participation au Conseil scientifique de l'IMSEE.



8 Mars
2019

Le Conseil National

Le 8 Mars 2019, le Conseil National a organisé un événement sur le thème de « l'égalité au travail », rassemblant de nombreuses femmes au parcours exemplaire, issues de tous horizons professionnels, ainsi que des représentantes d'associations qui se consacrent à valoriser le rôle des femmes à Monaco.

La Mairie de Monaco

Lors de sa soirée du 8 mars, la médiathèque a invité la Déléguée à venir présenter le Comité et ses premières actions.



18 Juin
2019

Afin de célébrer les **25 ans du Zonta Club de Monaco** et les **100 ans du Zonta International**, de nombreuses personnalités et Zontiennes de divers pays se sont rassemblées au Monte-Carlo Country-Club. Au cours de cette soirée, le Zonta Club Monaco a attribué le Centennial Community Award à la Déléguée pour son engagement en faveur des droits des femmes.

MARS
2019

JUIN
2019

SEPT.
2019



• De gauche à droite, Didier Gamerding (Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé), Vibeke Thomsen (Présidente SheCanHeCan), Céline Cottalorda (Conseiller Technique, Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes), Gilles Tonelli (Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, Président du Comité), Marie-Pierre Gramaglia (Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme)



18 Septembre 2019

Le 18 septembre 2019, l'association monégasque **SheCanHeCan** a lancé officiellement son initiative « Engagements pour l'Égalité » : une campagne nationale visant à inciter la population à s'engager pour plus d'égalité au quotidien.

Le but de cette démarche est d'informer et sensibiliser le plus grand nombre sur ce petit engagement personnel qui peut conduire à un vrai changement positif et durable en faveur de l'égalité des sexes.

Lors de cette soirée, le Président du Comité a prononcé un discours et la Déléguée a reçu un prix de la Présidente de SheCanHeCan pour son engagement en faveur de l'égalité femmes/hommes en Principauté.



Dans le cadre du mois « **Octobre Rose 2019** », Pink Ribbon Monaco a organisé des événements dans le but de sensibiliser le public aux méthodes de dépistage du cancer du sein et de soutenir les patientes qui luttent contre cette maladie. Le Comité s'est joint aux actions de cette association.



3 Octobre 2019

Le film « Be Natural » abordant la thématique des femmes a été projeté au Cinéma des Beaux-arts le 3 octobre. L'actrice Jodie Foster narratrice et productrice du film et la réalisatrice Pamela B Green ont été invitées à Monaco pour l'occasion. Elles ont reçu de S.A.S Le Prince Albert II un prix récompensant leur engagement pour les femmes.

OCT.
2019

Les associations

- **Action Innocence Monaco**
- **Aides aux Victimes d'Infractions Pénales - AVIP**
- **Femmes Leaders Mondiales Monaco**
- **Pink Ribbon**
- **SheCanHeCan**
- **Club Soroptimist International Monaco**
- **Union des Femmes Monégasques - UFM**
- **Zonta Club Monaco**



Présidente de l'Association

Louissette AZZOAGLIO



Nombre de membres dans l'Association

45



Contact

Place des Moulins
Le Continental A - 98000 Monaco
+377 97 77 51 11
info@aimc.mc

Les principales actions de l'année 2019

Près de 300 préventions au bon usage des outils numériques ont été menées auprès d'enfants, d'adolescents, de parents et des équipes éducatives dans les établissements scolaires de Monaco et en France.

Action
Innocence
Monaco



Association

**Action
Innocence
Monaco**

Action Innocence Monaco est une ONG d'intérêt général créée en 2002 sous la présidence de Louissette Levy-Soussan Azzoaglio dont la mission est de contribuer à préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur internet.

Créée au début d'internet pour lutter contre la pédopornographie, Action Innocence Monaco évolue en permanence à l'image de ce média, de ses usages et des nouveaux risques encourus par les jeunes internautes.

Action Innocence c'est :

- **De la prévention** au bon usage des outils numériques effectuée par des psychologues cliniciens dans les établissements scolaires de Monaco et de France.
- **Des outils pédagogiques** (tapis de souris, cache-webcam, net code, flyers, etc.).
- **Des campagnes de sensibilisation** dans les médias.
- **La lutte contre le trafic de fichiers pédopornographiques** en collaboration avec la Sureté Publique Monégasque, les services de police et de gendarmerie en Europe.





Présidente de l'Association
Evelyne KARCZAG-MENCARELLI



**Nombre de membres
dans l'Association**
25



Contact

21 rue de la Turbie
98000 Monaco
+377 93 25 00 07
avip@monaco.mc

Les principales actions de l'année 2019

- L'accompagnement croissant des victimes de violences conjugales.



Association

Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP)

Cette association créée en 2014, développe l'accueil, l'écoute, l'information et l'accompagnement juridique et psychologique des Victimes d'Infractions Pénales. L'AVIP favorise les liens et interactions entre les professionnels œuvrant dans le domaine judiciaire, social, éducatif ou médical et peut réaliser des études, enquêtes.

Elle peut partager des pratiques améliorant la compréhension des problématiques victimes-auteurs, leur prise en charge et la cohérence des actions menées par les différents professionnels.





Présidente de l'Association
Chantal RAVERA



**Nombre de membres
dans l'Association**
142



Contact
06 08 21 98 32
Le Testimonio
37 bd du Larvotto
98000 Monaco

Les principales actions de l'année 2019

MARS 2019

- Journée de la Femme
- Le « TROPHÉE FEMME LEADER DE L'ANNÉE À MONACO » a été remis à Madame Benoite de Sevelinges, première femme nommée directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace. Il a été confectionné par l'artiste BELI.

AVRIL 2019

- Soirée de gala sous le Haut patronage de S.A.S. Le Prince Albert II et en présence de S.A.S. La Princesse Stéphanie, Présidente d'Honneur de FLMM.

Calquée sur le modèle américain « Go Red for Women » instituée en 2004 par American Heart Association et répliquée en France en 2015 sous le nom de « Red Day - Sauvez le Cœur des Femmes » concernant les pathologies cardiovasculaires.

Lors de la soirée de gala d'avril 2019, la recette de la vente aux enchères a été de 40.000 euros : 20.000 euros ont été attribués au Centre Hospitalier Princesse Grace et 20.000 euros pour le Centre Cardio thoracique de Monaco.



Association

Femmes Leaders Mondiales Monaco

Le but de l'association est de mettre en lumière les femmes responsables et solidaires à partir de leurs parcours individuels pour promouvoir la place et l'impact de ces femmes dans la société afin de dynamiser l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Les principaux objectifs de l'opération « Red Day - Sauvez le Cœur des Femmes » :

- **Promouvoir** l'égalité des femmes par rapport aux hommes concernant cette pathologie.
- **Sensibiliser** le public sur les pathologies cardiovasculaires.
- **Informier** les femmes sur ce grand problème de santé.





Présidente de l'Association
Natasha FROST-SAVIO



Contact

natasha@pinkribbon.mc
06 82 22 16 38
9 allée Guillaume Apollinaire
98000 Monaco

Les principales actions de l'année 2019

- Marche Pink Ribbon février 2019.
- Pink Ribbon Awards octobre 2019 (2 jours d'activité).



MONACO

Association

PinkRibbon Monaco

Le rôle de Pink Ribbon Monaco est de promouvoir la prévention et la détection précoce du cancer du sein par dépistage, sensibiliser sur les méthodes de prévention et soutenir les personnes et familles souffrant de cancer du sein.





Présidente de l'Association

Vibeke Brask Thomsen



Nombre de membres dans l'Association

1 Employé - 3 Bénévoles



Contact

06 80 86 12 35

vibeke@shecanhecan.org

Les principales actions de l'année 2019

- Club de Lecture Parent-Fille et Parent-Fils 2x / mois.
- Célébration de la Journée de la Fille le 11 octobre en partenariat avec le Conseil National et la DENJS.
- Lancement officiel des Engagements pour l'Égalité (avec vidéo promotionnelle) et travail préliminaire de création du « Kit de l'Égalité ».
- Ateliers "diversité et inclusion" en entreprises, à Monaco et à Londres et ateliers éducatifs à l'International School of Monaco (ISM) et au Mini-Club du Larvotto.
- Interventions sur divers panels et conférences (Monaco, Londres, Bruxelles).
- Participation à diverses conférences, formations sur cette thématique (Conseil de l'Europe à Helsinki, MÅN à Stockholm, Gender Smart Investing Summit à Londres, Women Deliver à Vancouver).



Association

SheCanHeCan

L'association a été créée en 2011 sous le nom de GenderHopes avec pour objectif de mettre fin aux discriminations et violences basées sur le genre.

À l'origine de nombreuses initiatives locales sur cette thématique : contribution à la conférence annuelle et illumination en couleur orange des bâtiments clés de la Principauté le 25 novembre, création et mise à jour du site www.nonauxviolencesamonaco.org et de la brochure d'information.

Changement de nom en 2017, GenderHopes devient SheCanHeCan, dont l'objectif est de promouvoir le leadership féminin et de travailler avec tous les individus afin de remettre en question les stéréotypes néfastes et réaliser leur plein potentiel indépendamment du genre.





Présidente de l'Association
Karine CHATENET



**Nombre de membres
dans l'Association**
20



Contact

Hôtel Hermitage
Square Beaumarchais
MC 98000 MONACO
info@soroptimist-monaco.org

Les principales actions de l'année 2019

- Parrainage du site Handiplage.
- Organisation de conférences sur la médecine esthétique et avec Accobams sur le recensement des cétacés en Méditerranée.
- Collecte de fonds grâce à un dîner de gala pour soutenir un projet de recherche médicale sur les cancers pédiatriques.



Association

Club Soroptimist International de Monaco

Le Club Soroptimist International de Monaco a été fondé le 4 novembre 1978 par France Delarue Ballet sous le parrainage de S.A.S. La Princesse Antoinette de Monaco.

Le Club exclusivement féminin est depuis lors au service des autres, dans un esprit de compréhension et d'amitié, entièrement dédié à soulager la souffrance et à apporter son aide sous différentes formes.

Les Soroptimist travaillent sur les problématiques des femmes dans leurs communautés et au-delà depuis la fondation du Soroptimist International en 1921. Aujourd'hui, c'est un réseau international puissant comptant quelque 75 000 femmes, qui défendent efficacement les droits des femmes et des filles.





Présidente de l'Association
Nicole MANZONE



**Nombre de membres
dans l'Association**

218 (membres actifs)



Contact

ufm@libello.com

Présidente : nmanzone@libello.com

Trésorière adjointe : vdemillo@gmail.com

Les principales actions de l'année 2019

- 4 février - Goûter de l'Épiphanie/
Chandeleur.
- 15 mars - Loto de printemps.
- 23 mars - Conférence musicale.
- 6 juin - Sortie au marché du Lavandou.
- 26 juin - Sortie au Musée
d'Anthropologie.
- 21 septembre - Sortie à la Gordolasque.



Association

Union des Femmes Monégasques - UFM

L'association a été constituée le 4 août 1958. Elle a pour objet de défendre les intérêts de ses membres et de leur famille et de leur apporter éventuellement une aide morale et matérielle, de renforcer le pouvoir des femmes, de faire respecter les droits humains et d'éliminer toute sorte de discrimination.





Présidente de l'Association

Gisele Treves - 2018/2020



Nombre de membres dans l'Association

20



Contact

c/o HOTEL METROPOLE
4, Avenue de la Madone
MC 98000 MONACO

06 09 53 49 54

via : zontaclubmonaco.org/fr/

Les principales actions de l'année 2019

Les actions du Zonta Club s'envisagent sur 2 ans, correspondant au biennium de la présidente :

- Soutien à une femme victime de la chute du pont Morandi à Gênes.
- Marche silencieuse contre la violence faite aux femmes par un dépôt de chaussures comme autant de victimes.
- Banderoles anti-violence sur les bancs de Monaco.
- Dîner d'anniversaire avec vidéo des 100 ans et des 25 ans.
- Remise de prix et de bourses.
- Journée de la rose auprès des pensionnaires du centre Rainier III.
- Compétition de golf de San Remo avec les clubs italiens.
- Timbres des 25 ans.
- Création du Z club Monaco regroupant une douzaine de jeunes de 14 à 17 ans.
- Sortie en catamaran écologique avec le Z club.
- Participation au congrès Zonta international de Yokohama et conférence de district à Plovdiv (Bulgarie).



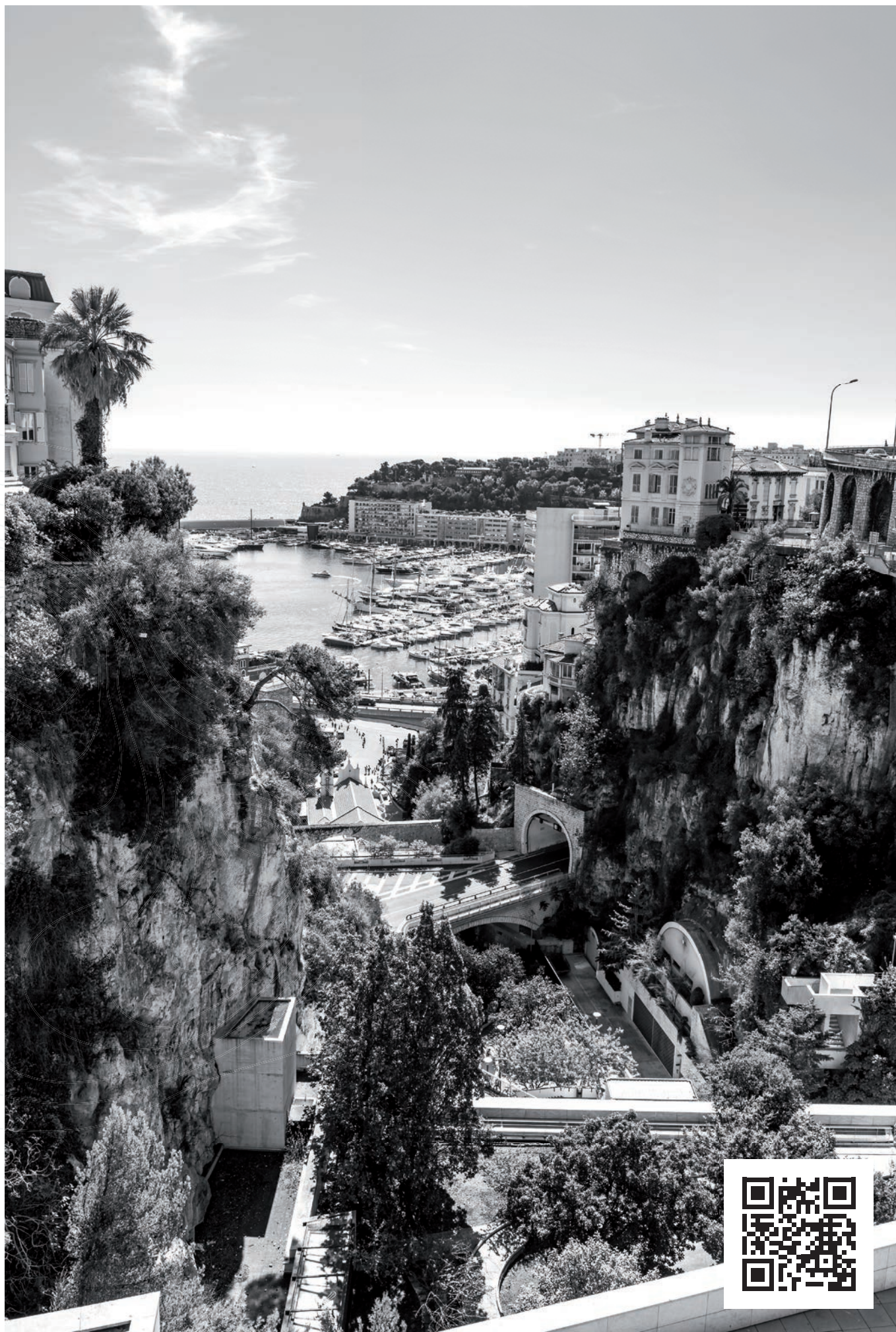
Association

Zonta Club Monaco

Le Zonta International fête son centenaire et le club de Monaco ses 25 ans. Son objectif est que les droits des femmes soient reconnus comme des droits de l'Homme et que chaque femme soit capable de réaliser son plein potentiel.

Dans un tel monde, les femmes ont accès à toutes les ressources et sont représentées aux postes de décision sur un pied d'égalité avec les hommes. Dans un tel monde, aucune femme ne vit dans la peur de la violence.







www.dfm.mc

www.groupecomplus.com